
Erratum

Décision 7965, 18 décembre 2003

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche
(L.R.Q., c. M-35.1)

Producteurs de poulet

— Production et mise en marché

— Modification

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 14 janvier 2004, 136^e année, numéro 2, page 155.

Au quatrième alinéa de l'article 5 du Règlement sur la production et la mise en marché du poulet, introduit par l'article 1 du règlement faisant l'objet de la décision 7965, il faut lire « 4 avril 2004 » au lieu de « 1^{er} avril 2003 ».

Le secrétaire,
M^e CLAUDE RÉGNIER

42001

Gouvernement du Québec

Décret 1336-2000, 1^{er} novembre 2000

Loi sur les mines
(L.R.Q., c. M-13.1)

Substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure

— Modifications

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 22 novembre 2000, 132^e année, numéro 47, page 6955.

À la page 6955, l'en-tête du décret aurait dû se lire « Décret 1336-2000, 15 novembre 2000 » au lieu de « Décret 1336-2000, 1^{er} novembre 2000 ».

41983